



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réaction à l'article paru dans Mediapart le 12/04/2023 :
« *Sainte-Soline : enquête sur les 12 agriculteurs qui profiteront de la mégabassine* »

Nous rendons public ici le courrier adressé à la rédaction de Mediapart pour contester l'utilisation fallacieuse que les auteurs de l'article ont fait des données très complètes que nous leur avons envoyées, en toute transparence contrairement aux affirmations avancées.

Monsieur le rédacteur en chef,

Nous, Présidents des Chambres d'agriculture régionale et 17-79 et de la Coop de l'eau, tenons à réagir à l'article paru sur le site de Mediapart le 12/04/2023 : « Sainte-Soline : enquête sur les 12 agriculteurs qui profiteront de la mégabassine », de Mickaël Correia et Floriane Louison.

Nous contestons l'utilisation biaisée des nombreuses données sur Sainte-Soline et l'irrigation que nos structures ont envoyées à M. Correia. Vous trouverez ci-après (annexe) nos observations argumentées qui dénoncent les contre-vérités qui parsèment l'article.

Nous réfutons les procès en "manque de transparence" qui nous y sont faits : ce n'est pas parce que les auteurs n'ont pas compris ou analysé les données envoyées qu'ils doivent reporter ce manque sur les sources. Ils pouvaient parfaitement faire les profils des 12 irrigants, et effectivement constater qu'ils ne ressemblent pas à la caricature qu'ils avaient prévu de construire, quelles que soient les données mises à disposition.

Les procédés rhétoriques employés depuis des mois par les opposants, dont cet article est la parfaite illustration, fabriquent sans relâche un bouc émissaire : l'irrigant (de Sainte-Soline et d'ailleurs), nécessairement un « agro-industriel » soumis aux seules « exigences du marché », nécessairement indifférent aux questions environnementales et climatiques, nécessairement gavé de subventions publiques, et dont le seul but serait de répondre, pour son profit personnel et son portefeuille, aux exigences de « l'agro-industrie ». Nous pensons qu'il n'est pas raisonnable de jouer à ce jeu dangereux.

Pour notre part, nous allons poursuivre notre chemin et nos projets pour que l'agriculture nourricière et diversifiée du bassin Sèvre-Mignon (et d'ailleurs) s'adapte au changement climatique, tout en préparant les infrastructures et les systèmes agricoles pour les futures générations d'agriculteurs.

Ils sauront achever la transition agroécologique que nous sommes en train de déployer, dans tous les types d'exploitations et de modèles agricoles, sur le bassin Sèvre-Mignon comme partout en France.

Comme l'a si bien écrit Edgar Morin, dans le premier de ses « sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur » : « *si nous savons comprendre avant de condamner, nous serons sur la voie de l'humanisation des relations humaines.* » Hélas, cet article contribue à nous éloigner de cet horizon souhaitable.

Nous vous informons que nous allons rendre publics ce courriel et toutes ces réfutations (cf. communiqué de presse ci-joint). Nous ne demandons aucun droit de réponse dans votre journal.

Bien à vous.

Signé :

Thierry BOUDAUD, Président de la société coopérative anonyme de l'eau des Deux-Sèvres

Jean-Marc RENAUDEAU, Président de la Chambre interdépartementale d'agriculture de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres

Luc SERVANT, Président de la Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine

Niort, le 18 avril 2023

ANNEXE

Nos réfutations des interprétations biaisées faites par Mediapart dans l'utilisation de nos données

Nos commentaires en vert

Sainte-Soline : enquête sur les 12 agriculteurs qui profiteront de la mégabassine

Mediapart a enquêté sur les douze agriculteurs directement raccordés à la mégabassine de Sainte-Soline. Ces exploitants, qui possèdent de grandes surfaces, veulent coûte que coûte maintenir leurs rendements, en répondant aux exigences de l'agro-industrie.

Nos questions : quels sont vos critères pour définir « l'agro-industrie » ? Quelles seraient les « exigences de l'agro-industrie » qui ne correspondraient pas à ce que demandent leurs clients (des gens à nourrir) ? Quelles alternatives, là, tout de suite ?

Mickaël Correia et Floriane Louison - 12 avril 2023 à 13h54

Tout ça pour qui ? Telle est la question qui se pose après le dispositif policier hors norme déployé le 25 mars, jour de la mobilisation contre les mégabassines à Sainte-Soline (Deux-Sèvres), et ses conséquences terribles en termes de blessés.

La seule information diffusée par les autorités publiques est que douze agriculteurs bénéficieront directement de l'infrastructure d'irrigation – dans un contexte de changement climatique qui aggrave les sécheresses, et alors qu'en France la ressource en eau a diminué de 14 % entre la fin des années 1990 et la dernière décennie.

Les prélèvements estivaux pour l'irrigation ont baissé de -40% sur la même période dans le bassin Sèvre-Mignon. Cette information vous été envoyée le 07/04.

Mais ni la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres ni la Coop de l'Eau 79, structure porteuse du projet, ne communiquent sur qui sont ces agriculteurs, quelle est la nature de leurs exploitations, et encore moins à quelles cultures servira l'eau de la mégabassine.

Les autorités publiques ou n'importe quelle structure détenant des fichiers de données personnelles sont tenues au RGPD et au secret statistique de l'État (<https://www.insee.fr/fr/information/1300624>). Sinon, il faut saisir la CADA, commission d'accès aux documents administratifs (ici : <https://www.cada.fr/particulier/quand-et-comment-saisir-la-cada>).

Rien ne vous empêchait pour autant de venir à leur rencontre pour documenter votre enquête et prendre le temps (certes un peu long) de les interroger, de les écouter vraiment, de comprendre qui ils sont et, surtout, de comprendre comment ils travaillent et comment ils envisagent de travailler avec le projet de réserve. Leur parole n'a a priori pas moins de valeur que celle des opposants.

« *Nous faisons face à une opacité totale quant au projet* », se désole Julien Le Guet, figure de la contestation antibassine. Membre du comité scientifique qui accompagne le suivi du protocole scellant la création de la retenue de Sainte-Soline, le chercheur Vincent Bretagnolle confirme : « *Concernant les exploitants connectés à cette bassine, un diagnostic a été réalisé, mais il n'a pas été communiqué au comité scientifique. Nous ne savons pas ce que cultivent aujourd'hui ces irrigants. Seule la Coop de l'eau 79 a ces données...* »

Comme cela vous a été expliqué au téléphone, les diagnostics se sont étalés sur 3 campagnes (2019-20-21) avec des assolements irrigués très différents d'une année sur l'autre : ainsi la part du maïs était de l'ordre de 40% en 2019, de 30% en 2020 (conforme à vos estimations), 35-40% en 2021 (et moins de 25% en 2022, au profit du tournesol, sécheresse historique oblige). Il y a 15-20 ans, les surfaces irriguées étaient essentiellement du maïs grain et ensilage (80-85%). Aujourd'hui, ce qu'il reste de maïs ensilage est en partie remplacé par de la luzerne, des méteils (mélanges fourragers avec des légumineuses qui fixent l'azote gratuit de l'air) ou du soja non OGM et non importé d'Amazonie. Ces cultures permettent de produire sur cette zone du lait de vache AOP « Charentes-Poitou » et du lait de chèvre AOP « Chabichou du Poitou » (et bientôt AOP « Mothais sur feuille », en cours de certification). Le maïs grain lui-même se diversifie : maïs semences, mais aussi des maïs pour la consommation humaine (maïs pop-corn et maïs waxy pour l'amidon des sauces).

La chambre d'agriculture locale, établissement public placé sous la tutelle de l'État, n'a transmis à Mediapart que des informations d'ordre général sur les agriculteurs irrigants du territoire.

Vous avez eu tout ce que vous demandiez, là encore dans les limites du RGPD et du secret statistique qui protège les données du Recensement Agricole (Agreste), par exemple ce tableau transmis le 06/04, au cas où vous ne l'auriez pas lu :

Synthèse des diagnostics "protocole" sur la SEV 15 (Sainte-Soline)	Expl.	ETP_ Fam	ETP_ Sal	ETP_ TOT	SAU (ha)	SAU/ ETP	Volume SEV 15 (m ³) (1)	Volume milieu (m ³)	Volume / ETP (m ³)	Ha irrigables (2)	m ³ /ha irr.	Ha irr. / ETP	UGB_ BV	UGB_ BL	UGB_ CAP	UGB_ OV	UGB_ TOT	MAEC (3)	Haies (ml)	ml/ha SAU
TOTAL 26 irrigants SEV 15	26	40,0	6,5	46,5	3 706	80	627 868	630 856	27 069	1 558	808	34	895	150	232	104	1 380	14	215 130	58
<i>Dont connectés</i>	12	18,5	4,5	23,0	1 772	77	627 868		27 299	847	742	37	563	100	42	51	756	7	102 481	58
<i>Dont non connectés</i>	14	21,5	2,0	23,5	1 934	82		630 856	26 845	712	886	30	332	50	190	53	624	7	112 649	58

Source : dépouillement des diagnostics obligatoires (protocole) faits auprès des irrigants par la CA 79 (2019-2021) - Traitement CRA NA - 04/2023

(1) : cette réserve a été surnommée "la pieuvre" par BNM, du fait de ses 18 km de tuyaux : en fait, c'est pour aller chercher le maximum d'éleveurs de la zone, avec des dépenses mutualisées

(2) : pour le détail des cultures irriguées, voir l'étude CRA NA sur l'EPMP (sous-bassin Sèvre-Mignon) à paraître

NB : grande variabilité des cultures irriguées selon l'année

(3) : MAEC : mesure agri-environnementale climatique pour la nidification des outardes canepetières (herbe + fauche tardive), souscrites depuis 2017-2018 par les irrigants

Légende :

SAU : surface agricole utile

ml (haies) : mètres linéaires

ETP_ Fam = équivalent temps plein familial

ETP_ Sal = équivalent temps plein salarié

UGB = Unité gros bétail

_BV : bovins viande (1 UGB = 1 vache)

_BL : bovins lait (1 UGB = 1 vache)

_CAP : caprins lait (1 UGB = 7 chèvres)

_OV : ovins viande (1 UGB = 7 brebis)

Ce tableau permet par exemple de constater que les 12 irrigants connectés travaillent sur de plus petites surfaces que les irrigants non connectés : 77 ha par équivalent temps plein (ETP) contre 82 ha/ETP ; que les consommations potentielles d'eau par ha (800-900 m³/ha) sont tout à fait raisonnables par rapport aux chiffres farfelus avancés par Bassines Non Merci (plus de 2 000 m³/ha) ; que l'élevage est bien présent et diversifié, permettant le maintien de 102,5 km de haies (alors que l'élevage en sec disparaît tout autour comme le montrent là encore les données envoyées, entraînant celle des haies et des prairies) ; que 7 d'entre eux ont souscrit une mesure agri-environnementale « outarde canepetière » (oiseau de plaine pris comme emblème dans l'un des trois cortèges constitués lors de la manifestation à Sainte-Soline le 25 mars dernier : « outardes roses » ; « loutres jaunes » ; « anguilles turquoises ») ; que les volumes des irrigants connectés sont les mêmes que ceux des irrigants non connectés... Bref, il ne s'agit pas d'un manque de transparence des Chambres d'agriculture ou de la Coop de l'eau 79, mais bien d'un manque d'analyse de votre part.

Quant à la Coop de l'eau 79, alors que la mégabassine est financée à hauteur de 70 % par de l'argent public et que son but est de stocker une ressource commune, elle n'a jamais répondu à nos multiples sollicitations.

La Coop de l'eau 79 a alimenté, documenté et validé les données qui vous ont été envoyées par les Chambres d'agriculture, dans le respect du secret statistique.

Des exploitations sous perfusion d'argent public

D'après des données de la chambre interdépartementale d'agriculture, les douze agriculteurs connectés à la mégabassine ont une exploitation qui mesure en moyenne 147 hectares. Des tailles d'exploitation plus grandes que la moyenne française, estimée à 69 hectares, et à la moyenne du département, qui est de 89 hectares.

Vous intéressant au territoire, vous auriez pu affiner votre analyse avec les données du recensement agricole 2020 sur le bassin Sèvre-Mignon envoyées le 07/04 : la moyenne sur ce bassin est de 106 ha.

Mieux, pour comparer ce qui est comparable, il faut ramener les surfaces agricoles à la main d'œuvre, sinon on ne comprend rien à la réalité : en ne le faisant pas, vous allez par exemple qualifier de « ferme-usine » une exploitation d'élevage de 300 ha et 150 vaches mais qui comporte 5 associés (cas réel), soit 60 ha par actif en équivalent temps plein (ETP), en ne regardant pas le céréalier d'à côté, tout seul sur ses 110 ha (moyenne des céréaliers en sec du bassin). Vous avez toutes les données ci-dessous, un tableau que vous auriez pu faire vous aussi avec les données qui vous ont été envoyées en les croisant avec les données des aides PAC, que vous avez par ailleurs –bien– estimées (cf. plus loin). Elles indiquent que les 12 irrigants raccordés ont une surface moyenne de 77 ha/actif contre 70 ha/actif sur la zone (et 53 ha/actif en Deux-Sèvres). Votre désir tenace de faire passer à tout prix ces agriculteurs pour ce qu'ils ne sont pas se traduit par des erreurs de calculs et des interprétations biaisées.

Comparaison des irrigants de la SEV 15 avec les agriculteurs des 11 communes où ils exploitent et/ou dans lesquelles se trouve un point de captage

Sainte-Soline + 10 communes avec captages (*) - 2020	Expl.	Dont AB	Main d'œuvre agricole totale		Surface agricole utile (SAU)			Aides PAC (€)		
			ETP	ETP/expl.	ha	ha/expl.	ha/ETP	Total	€/Expl.	€/ETP
Irrigants non raccordés	14	0	24	1,68	1 934	138	82	560 537	40 038	23 853
Irrigants raccordés	12	0	23	1,92	1 772	148	77	526 481	43 873	22 890
Exploitations en sec	140	3	204	1,46	13 666	98	67	4 364 418	31 174	21 352
TOTAL	166	3	252	1,52	17 600	106	70	5 451 436	32 840	21 636

Sources : TELEPAC et Agreste (RA 2020)

(*) : Chenay, Chey, Clussaie-la-Pommaie, Lezay, Messé, Pers, Rom, Saint-Coutant, Sainte-Soline, Sepvret, Vançais

ETP = équivalent temps-plein

Exploitations en AB = 1,8% (11,3% sur le bassin Sèvre-Mignon et 11,2% en Deux-Sèvres)

Au sein de ce département, les données agricoles observées ces dix dernières années révèlent que le nombre de structures agricoles a chuté de plus de 20 % car les exploitations s'agrandissent au détriment des petites fermes paysannes.

C'est faux, et c'est même le contraire pour les irrigants. Si vous aviez lu le document ppt envoyé le 07/04 (diapo 27), vous auriez constaté que le nombre d'irrigants baisse de -7% entre 2010 et 2020 sur le bassin Sèvre-Mignon, alors que le nombre de non irrigants baisse trois fois plus vite (-22%) : l'irrigation permet donc de freiner l'agrandissement qui se fait, justement, « au détriment des petites fermes paysannes » auxquelles vous semblez très attachés, tout comme nous.

Et si vous vous intéressiez autant aux petites fermes, vous auriez noté (diapo 39), que depuis la signature du protocole en 2018, le nombre d'irrigants engagés concernés par le protocole augmente : il y a eu 13 départs pour 20 installations, dont 6 maraîchers en AB (agriculture biologique). Voilà encore un phénomène qui aurait pu vous intéresser et susciter une enquête.

Sept des douze agriculteurs investis dans la mégabassine de Sainte-Soline sont des céréaliers. Les cinq autres sont éleveurs bovins, caprins ou ovins.

Au total, ils ont bénéficié, pour l'année 2021, de près d'un demi-million d'euros d'aides publiques européennes – selon des données du ministère de l'agriculture. Des subventions qui, politique agricole commune productiviste oblige, sont en grande partie indexées au nombre d'hectares cultivés.

Oui effectivement, pour le calcul des aides reçues par ces agriculteurs nous confirmons que vos calculs sont corrects. Pour contextualiser votre interprétation, il aurait été intéressant d'indiquer qu'ils perçoivent dès lors à peu près autant d'aides PAC par actif que les autres agriculteurs, comme le montre le tableau ci-dessus. Vous pouvez penser ce que vous voulez de la PAC, mais en tronquant ainsi les données, vous stigmatisez directement 12 agriculteurs pour étayer votre thèse préconçue, et vous n'apportez rien à un débat sur l'avenir de la PAC, que nous menons à chaque réforme européenne.

Aucune des douze exploitations n'est en agriculture biologique.

En effet. Là encore d'autres informations envoyées vous auraient permis de contextualiser cette information. Il n'y a que 3 exploitations en AB sur 166 exploitations sur ce territoire (1,8%), donc une très faible probabilité de retrouver un irrigant en AB. En revanche comme l'indique la diapo 44, on constate que les irrigants du bassin Sèvre-Mignon sont en proportion deux fois plus en AB que les non irrigants : voir ici la synthèse : https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/094_Inst-Nouvelle-Aquitaine/Documents/Economie/EPMP_RA_Irrigation_4P_V1_1_.pdf.

Et là l'étude complète : https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/094_Inst-Nouvelle-Aquitaine/Documents/Economie/EPMP_Bassins_Analyse-RA_3_1_.pdf.

Au minimum, cela invite à reconsidérer l'idée que l'usage de l'irrigation, et plus particulièrement la substitution, serait incompatible avec l'agriculture biologique : les données des recensements agricoles prouvent exactement le contraire.

[...]

Mais le chercheur Vincent Bretagnolle [a assuré](#) à Mediapart : « *Il ne nous a jamais été retourné un quelconque bilan chiffré ni même qualitatif de l'usage des produits phytosanitaires par les irrigants. La seule information dont nous disposons, et qui nous a été communiquée à ma demande, est que sur quarante exploitants qui ont signé leur engagement, seuls trois, à titre individuel, se sont engagés dans une réduction des traitements phytosanitaires.* »

Selon lui, l'objectif de réduction de 50 % des pesticides ne sera pas tenu par les irrigants concernés.

Cette prédiction est purement spéculative. Selon nous, au contraire, ces engagements seront respectés, car les agriculteurs ont l'habitude d'honorer les très nombreux contrats qu'ils passent chaque année dans le cadre de leur activité professionnelle.

Mais nous reconnaissons que ce qui est nous est demandé en termes de changement de trajectoire et d'adaptation au changement climatique relève d'un immense défi. Nous en sommes conscients : ainsi, les engagements collectifs des organisations de développement agricole et des filières agro-alimentaires poussent toutes dans ce sens. Le protocole d'accord Sèvre-Mignon prévoit une évaluation permanente des progrès dans la transition agroécologique, et nous resterons dans un dialogue constructif sur ces questions, comme sur celles du partage de l'eau.

L'hydrologue Florence Habets a pour sa part affirmé dans un entretien donné en décembre à Mediapart : « Les agriculteurs s'étaient engagés à s'orienter vers des pratiques plus écologiques afin de limiter la pollution des eaux. Cette partie cependant ne fonctionne pas très bien : la qualité de l'eau n'est pas au rendez-vous. »

Certes, mais les irrigants engagés dans le protocole participent en moyenne moins à la pollution des eaux par les engrais minéraux et les produits phytopharmaceutiques de synthèse puisqu'ils sont en proportion deux fois plus en agriculture biologique que leurs voisins sans irrigation sur le bassin (diapo 44). Avant même le protocole, qui va renforcer cette trajectoire de transition.

[...]

De l'eau pour maintenir les rendements

D'après la chambre interdépartementale d'agriculture, les douze agriculteurs connectés à la mégabassine pourront irriguer une surface totale de 847 hectares – l'équivalent de 1 186 terrains de football.

Il s'agit de surfaces irrigables et non de surfaces réellement irriguées, dont l'importance varie chaque année.

En croisant les futurs points de livraison d'eau connectés à la mégabassine et des bases de données géographiques agricoles de 2020 et 2021, Mediapart a estimé, sur les parcelles dotées prochainement d'une pompe à eau, qu'environ 30 % d'entre elles comportaient du maïs et que deux tiers des parcelles étaient occupées par du blé tendre d'hiver, en rotation avec d'autres cultures notamment du pois et de l'orge – sachant que de ces points de livraison d'eau pourront être tirés des tuyaux pour irriguer d'autres parcelles.

Selon les données du recensement agricole agrégées sur le bassin, il y a environ un quart de blé ou d'orge dans les surfaces irriguées en 2020. Et ce n'est pas parce que vous voyez une parcelle de blé sur le RPG qu'il est irrigué. Loin de là.

L'eau stockée par la mégabassine de Sainte-Soline servira à répondre aux exigences du marché.

Contacté par Mediapart, le service économique de la chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine indique : « La rentabilité du maïs a diminué ces dernières années avec la hausse du prix de l'eau et désormais, de l'électricité. De fait, les agriculteurs vont chercher des cultures payées en amont via des contrats de production comme le blé tendre, utilisé pour faire de la farine. C'est une culture plantée en hiver et qu'on irrigue au printemps, moins gourmande en eau que le maïs. »

Le service économique a expliqué que les contrats en développement ne concernaient que marginalement le blé ou l'orge, mais surtout d'autres cultures à plus forte valeur ajoutée (protéines, légumes, semences...). Et cette recherche de valeur ajoutée se traduit aussi par la recherche de qualité et de régularité pouvant être éventuellement apportée par l'irrigation du blé ou de l'orge.

[...]

Porte-parole de la Confédération paysanne des Deux-Sèvres, l'éleveur Benoît Jaumet explique pourquoi ce blé tendre pourrait être irrigué à Saint-Soline. Il précise que l'agro-industrie impose pour ce type de blé une haute teneur en protéines pour être vendu au meilleur prix sur les marchés français et internationaux, – un taux qui a été fixé par la filière industrielle en juillet dernier.

Un blé plus protéiné permet de réduire le coût de l'alimentation animale. (????)

Et pour l'industrie boulangère, un fort taux de protéines rend les produits plus résistants, notamment au stockage en congélation (????)

Un blé doit comporter un taux minimal de protéines pour être panifiable (alimentation humaine). Sinon, il s'agit de blés fourragers (pour l'alimentation animale). L'irrigation est utilisée ici comme appoint, et selon les années, les quantités d'eau apportées varient de 600 à 1 200 m³/ha, et quelquefois rien du tout.

« Pour avoir dans le blé ces protéines demandées par les coopératives et meuneries industrielles, les agriculteurs épandent du nitrate, détaille Benoît Jaumet. Si vers mai-juin, il n'a pas plu, le blé peut mourir d'overdose d'engrais. D'où la nécessité de sécuriser l'eau par les mégabassines. C'est une béquille au modèle agro-industriel. » (???? Une overdose d'engrais quand il ne pleut pas ????)

En somme, l'eau stockée par la mégabassine de Sainte-Soline servira à répondre aux exigences du marché.

Là encore, beaucoup de considérations spéculatives pour faire dire à vos données et à vos interlocuteurs ce que vous voulez montrer à tout prix. Si répondre aux « exigences du marché » c'est produire la nourriture que demande et dont a besoin la population, c'est effectivement le sens de notre métier.

D'ailleurs, les « exigences du marché » ne poussent pas du tout à l'irrigation des céréales d'hiver, qui régresse dès lors que l'accès à l'eau est possible jusqu'en août (stockage et/ou dérogations), au profit par exemple des protéines pour l'alimentation humaine (légumes secs et légumes verts de plein champ, le plus souvent en bio) ou animale (soja, dans le cadre de la lutte contre la déforestation importée), ou bien encore d'une large gamme de semences (porte-graines, potagères, fourragères...).

La rentabilité comme boussole

[...]

« Le logiciel des agriculteurs connectés à la mégabassine de Sainte-Soline, c'est de réfléchir en fonction des cours des produits agricoles sur les marchés internationaux et d'avoir pour seule boussole la rentabilité », ajoute Julien Le Guet.

Et de conclure : *« L'imaginaire que nous martèlent ces agriculteurs comme les coopératives agro-industrielles, c'est qu'ils nourrissent le monde. Mais ils nourrissent avant tout leur portefeuille. »*

Les agriculteurs sont des travailleurs indépendants qui ont besoin de vendre leur production pour rémunérer leur activité. Cela ne les empêche pas de vouloir bien faire leur travail : produire de la nourriture de qualité, en contribuant à gérer l'eau et les intrants de manière économe et respectueuse des ressources rares. C'est le sens du protocole du bassin Sèvre-Mignon de 2018.

Aucun de nous, agriculteurs de Sainte-Soline et d'ailleurs, irrigants ou pas, ne faisons partie des grandes fortunes de France. Le revenu moyen des agriculteurs des Deux-Sèvres est de 15 000 € à 25 000 € par an selon les années (d'après INSEE et Agreste), ce qui est proche de la médiane du revenu disponible dans le bassin de vie de Niort (22 000 €, d'après INSEE).